

- (8) que le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur et le ministère des Pêches et Océans, en consultation avec les exportateurs de homard canadiens, déterminent si des mécanismes de coopération entre le Canada et les États-Unis permettraient à l'industrie canadienne de faire la promotion du homard aux États-Unis;
- (9) que le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur intensifie ses contacts avec les entreprises de transformation et les acheteurs de homard de la côte est, et qu'il s'efforce tout particulièrement de promouvoir encore davantage cette industrie et de mettre à sa disposition l'information et les rapports préparés par les missions commerciales du Canada à l'étranger;
- (10) que le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur évalue l'efficacité de son action pour la commercialisation du homard canadien, et qu'il communique à l'industrie et aux comités parlementaires et gouvernementaux les résultats de cette évaluation;
- (11) que le gouvernement fédéral et les provinces encouragent les producteurs de homard de la région à unir leurs efforts pour créer un système de distribution plus efficace du homard vivant et transformé. Il peut s'agir d'obtenir davantage d'espace pour le fret aérien et de constituer des aires d'entreposage du homard vivant sur les nouveaux marchés et dans certains aéroports; et
- (12) que le ministère des Pêches et Océans fournisse à l'industrie des documents d'information pertinents sur les techniques appropriées d'entreposage, d'expédition et de manutention. Le Programme canadien d'inspection du poisson devrait sensibiliser les consommateurs, au pays et à l'étranger, au fait que le poisson et les fruits de mer canadiens sont assujettis aux mécanismes de contrôle de la qualité les plus rigoureux au monde. On devrait envisager d'établir un sceau de haute qualité pour le homard vivant et transformé, semblable à celui de l'industrie aquicole.